

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014**

---

**Le Conseil a nommé Monsieur Christophe BURNET secrétaire de séance.**

**1) Élection du Maire**

Le plus âgé des membres du Conseil Municipal, Monsieur René BOUCHET, prend la présidence de l'assemblée.

Il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire après avoir rappelé les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT.

Un candidat se présente pour assurer la fonction de Maire : Monsieur Christian ROPHILLE.

Mesdames Axelle Garcia et Christelle Alésina sont nommées assesseurs

A l'issue du scrutin qui s'est déroulé à bulletin secret, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants	17
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0
d) Nombre de suffrages exprimés [b – c]	17
e) Majorité absolue	9
➔ Nom et prénom du candidat :	ROPHILLE Christian
Nombre de suffrages obtenus =	17

Monsieur Christian ROPHILLE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et prend la présidence de séance.

**2) Fixation du nombre d'Adjoints au Maire**

La loi prévoit la nécessité de désigner au moins 1 Adjoint au Maire (art. L 2122-1 du CGCT). Le Conseil Municipal en détermine le nombre sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal (art. L2122-2 CGCT).

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le nombre d'Adjoints à 4.

Approuvé à l'unanimité.

**3) Élection des Adjoints :**

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. L'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Liste des candidats proposés aux fonctions d'adjoints au Maire :

Mme Myriam CHÉDÉCAL

Mr René BOUCHET

Mme Christelle ALÉSINA

Mr Christophe BERTHOLIO

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b) Nombre de votants	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral)	0

d) Nombre de suffrages exprimés [b – c]	19
e) Majorité absolue	10
f) Nom et prénom du candidat placé en tête de liste: Myriam CHÉDÉCAL	
Nombre de suffrages obtenus =	19

#### **4) Délégations de fonctions aux Adjoints au Maire :**

Le Maire peut déléguer, par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du Conseil Municipal (art. L 2122-18 du CGCT). Les délégations proposées sont les suivantes :

Madame Myriam CHEDECAL, 1ère Adjointe, est déléguée aux affaires générales et sociales (finances, affaires scolaires, politique sociale et de l'emploi, petite enfance, EHPAD, aides sociales).

Monsieur René BOUCHET, 2ème Adjoint, est délégué à l'organisation protocolaire (relation avec les associations, aménagement du territoire, représentativité extérieure).

Madame Christelle ALESINA, 3ème Adjointe, est déléguée au fonctionnement (chargée de l'exécution et du suivi des dossiers sociaux, en relation avec la 1ère Adjointe).

Monsieur Christophe BERTHOLIO, 4ème Adjoint, est délégué à la communication (relations avec les administrés, bulletin municipal, site internet).

#### **5) Délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire :**

Le Maire présente les diverses délégations accordées au Maire lors du Mandat précédent. Il propose de les reconduire et de procéder à 2 ajouts et une modification.

Accord unanime sur les délégations suivantes :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- décider la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, selon les modalités fixées dans la délibération du Conseil Municipal n° 42/2005 du 29 juillet 2005 : sur toutes les zones urbaines (U...) et à urbaniser (NA...) du PLU.
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 euros.

#### **6) Versement des indemnités de fonction au Maire et aux Adjoints :**

Le maire présente les modalités de versement des indemnités aux élus, calculées sur un pourcentage fixé par la Loi de l'indice brut (IB) terminal de la fonction publique territoriale.

- Maire (taux plein) = 43 % x IB 1015
- Adjoints (taux plein) = 16.50 % x IB 1015

Accord à l'unanimité, sur ces bases. Un point sera fait ultérieurement pour voir dans quelle mesure et de quelle manière prendre en compte les frais de déplacements.

## **7) Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Fillière (S.I.E.F.) :**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à élire au scrutin secret ses délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Fillière.

En application des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Fillière, la commune de Saint Martin-Bellevue y est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants. Les suppléants ne sont pas rattachés nominativement à un délégué titulaire.

Après vote au scrutin secret, le dépouillement a donné les résultats suivants :

<b>Syndicat Intercommunal des Eaux de la Fillière Comité Syndical</b>	
<b>2 titulaires :</b>	Christian ROPHILLE René BOUCHET
<b>2 suppléants :</b>	Christophe BOCQUET Michel PONTAIS

La 1<sup>ère</sup> réunion programmée au SIEF est fixée au mardi 08 avril à 18h 30 au siège du Syndicat, avec à l'ordre du jour l'élection du Président et des Vice-Présidents

## **8) Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Services de Seyssel (S.I.E.S.S.) :**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à nommer ses délégués au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Services de Seyssel,

Sont nommés :

- ⇒ Monsieur Christian ROPHILLE, délégué titulaire,
- ⇒ Monsieur Pierre-Yves COLLE, délégué suppléant.

## **9) Informations et questions diverses :**

- A l'occasion du prochain Conseil Municipal, les commissions communales seront mises en place (commissions obligatoires : Commission d'Appel d'Offres, Conseil d'Administration du CCAS, Commission Communale des Impôts Directs).
- Présentation du projet d'aménagement du Monument aux Morts de Mercier
- Alarmes dans les bâtiments municipaux : transmission à Alpes Sécuritas des coordonnées téléphoniques des élus à contacter lorsqu'une alarme se déclenche, avant intervention : Christian Rophille, René Bouchet, Christophe Bertholio.
- [Christophe Bocquet] : Le 2<sup>e</sup> parking P+R à Burgaz ne sera ouvert que lorsque la réception des travaux aura eu lieu. Voir avec le Conseil Général.
- Prochaines réunions :
  - 1/ intermédiaire : lundi 07 avril à 18h 30
  - 2/ Conseil municipal : lundi 14 avril à 19h

Séance levée à 20h 35

---